

# Lovens ne veut pas d'un cœur en béton

Classée site construit protégé d'importance régionale, une parcelle de 6500 m<sup>2</sup> au cœur du



Ce champ devrait accueillir cinq immeubles totalisant 35 logements. Un projet qui n'est pas du goût des habitants de Lovens. © Vincent Murith/La Liberté

nicole rüttimann

Publié le 23 août 2013

village de Lovens devrait accueillir cinq grands immeubles. Les habitants viennent de déposer une pétition.

« Venez sur place, vous verrez une véritable forêt de gabarits. Les immeubles ne sont pas même construits et ils sont déjà en vente sur internet ! ». Laurent Yerly, habitant du petit village de Lovens dans la commune de La Brillaz, en est tout retourné. Et il n'est pas le seul. En cause, un projet lancé en 2011 et qui vient d'être mis à l'enquête, prévoyant la construction de 5 immeubles totalisant 35 logements au cœur de la localité, sur une parcelle d'environ 6500 m<sup>2</sup>. Le hic, c'est que la parcelle est identifiée par le Plan directeur cantonal comme un site d'importance régionale—classé à l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)—et comporte des bâtiments ruraux anciens typiques.

Cette annonce a suscité une première levée de boucliers des villageois en 2011. Les modifications qu'ils avaient alors exigées ont été selon eux peu suivies. Fin juillet 2013, une vingtaine d'entre eux ont adressé aux autorités communales une pétition comportant 130 paraphe, soit la quasi-totalité des villageois. Leur mouvement a obtenu le soutien de plusieurs associations telles que Pro Fribourg, Patrimoine suisse Fribourg ou encore la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

Leurs revendications ? Maintenir le caractère typique et authentique du village, s'assurer du respect des règles liées à la protection des biens culturels ou encore réduire les incidences liées à la croissance démographique ainsi induite—le projet pourrait en effet entraîner l'arrivée d'une centaine de nouveaux habitants, soit une augmentation de près de 40% de la population actuelle de Lovens.

## Oppositions d'intérêts

« Nous ne contestons pas le fait que la zone soit constructible, mais qu'elle le soit avec une telle densité et de telles dimensions ! », fait remarquer Laurent Yerly.

En l'occurrence, l'actuel Plan d'aménagement local (PAL), approuvé en avril « protège le secteur classé ISOS en réglementant par exemple la hauteur des bâtiments ». En revanche, il autorise une construction de haute densité sur cette parcelle, ce qui est potentiellement une source de conflits, explique Roland Kalberer, responsable de l'aménagement et des constructions à La Brillaz.

« Nous avons justement respecté le règlement communal d'urbanisme (RCU) qui résulte du PAL », explique Eric Demierre, coprésident des vert'libéraux Fribourg et directeur de la société ECO-logements à Cottens qui promeut le projet. « Selon le RCU, Nous aurions même été autorisés à bâtir six immeubles ! Construire moins de cinq immeubles signifierait une perte financière, puisque nous avons acheté le terrain à un prix correspondant à cette densification ».

D'autre part, le « design » des bâtiments a été pensé avec le Service des biens culturels afin de ne pas dénaturer le site, insiste-t-il.

S'il conçoit cependant que l'impact sur le paysage puisse gêner les riverains, il précise qu'une arborisation est prévue afin d'intégrer au mieux les structures.

## Trouver un juste milieu

« Il y a eu également de probables malentendus entre certaines personnes et les habitants concernés », relève Roland Kalberer, évoquant des affirmations selon lesquelles était envisagée la construction de seulement sept villas ou de trois petits immeubles.

Du côté de la commune, on prend le dossier très au sérieux. Beatrix Guillet, syndique, dit comprendre parfaitement les préoccupations des habitants. Elle relève néanmoins que si les immeubles répondent en tous points aux règlements communaux et cantonaux, on ne pourra s'y opposer valablement. D'autre part, la décision finale appartiendra à la préfecture, conclut la syndique.

« Le défi sera de trouver un juste équilibre respectant au mieux l'intérêt des deux parties », conclut Roland Kalberer. I